



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/40/820

S/17593

29 octobre 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarantième session  
Point 35 de l'ordre du jour  
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT  
SUD-AFRICAIN

CONSEIL DE SECURITE  
Quarantième année

Lettre datée du 24 octobre 1985, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'une déclaration publiée par le Ministère japonais des affaires étrangères, le 22 octobre 1985, au sujet de la mort de M. Moloise.

"Le Gouvernement japonais regrette l'exécution récente par le Gouvernement de la République sud-africaine du condamné à mort, M. Benjamin Moloise, malgré les appels pressants à la clémence lancés par la communauté internationale, et se déclare préoccupé par le fait que cette exécution risque d'exacerber la situation déjà tendue en Afrique du Sud.

Le Gouvernement japonais voit dans l'exécution de M. Moloise l'une des conséquences tragiques du système d'apartheid de l'Afrique du Sud. Le Gouvernement japonais renouvelle son appel pressant au Gouvernement sud-africain afin qu'il élimine l'apartheid dès que possible et empêche ainsi qu'un tel incident ne se reproduise."

Je vous serais extrêmement obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 35 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire  
et plénipotentiaire,

Représentant permanent,

(Signé) Mizuo KURODA